

LISTE DES DOCUMENTS PREALABLES A L'INSCRIPTION

Le jour de l'inscription de votre enfant, il vous sera demandé :

- Votre numéro d'allocataire C.A.F. ou M.S.A.
- Le carnet de santé de l'enfant, les coordonnées du médecin traitant, le protocole fièvre et le certificat d'aptitude à la vie en collectivité (Avis du pédiatre pour les enfants de moins de 4 mois).
- Un justificatif de domicile (EDF, téléphone,...) datant de moins de trois mois.
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile au nom de l'enfant.
- Une copie de l'acte correspondant à une décision de justice limitant l'autorité parentale, le cas échéant.
- Une copie du livret de famille.
- Une copie du dernier avis d'imposition **du foyer**.

L'admission définitive de l'enfant est subordonnée à la complète constitution du dossier.